Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : EB/NL 662/13
Nos réf. : 2013 - 000840
Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90

Montpellier, le 09 DEC. 2013

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Maire
Commune de Saussan
Mairie
13, rue de la Mairie
34570 SAUSSAN

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Dossier de création de la ZAC des Horts de Vernis - Commune de Saussan (34)

Par courrier reçu le **08/10/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création de la ZAC des Horts de Vernis située sur la commune de Saussan.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et faire l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND